

BUDGET 2015



BUDGET 2015

Cadre général

Le budget 2015 repose sur le projet d'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2015, approuvé par le conseil de direction, le 22 novembre 2013 (GB13DEC11), modifié par la suite au cours de la procédure budgétaire. Il est conforme à la programmation financière de la Commission européenne¹ pour l'ETF et suit l'évolution des activités des relations extérieures de l'UE.

Son objectif est de soutenir les activités de l'ETF visant à (1) renforcer la capacité de développement du capital humain dans les pays partenaires par l'analyse des politiques sur la base de données probantes, (2) augmenter l'efficacité interne de l'enseignement et la formation professionnels (EFP) des pays partenaires et (3) augmenter l'efficacité externe de l'EFP par rapport aux marchés du travail ainsi qu'à la situation économique et à la cohésion sociale.

PARTICULARITÉS DU BUDGET 2015

Recettes

Ce budget 2015 présente les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du programme de travail 2015 de l'ETF. Il est basé sur une contribution globale de 20 144 000 EUR pour les crédits d'engagement et de paiement, composée de 19 945 000 EUR de cotisation provenant du budget de l'Union et de 199 000 EUR du recouvrement des excédents liés à l'exécution du budget 2013.

Dépenses

Le budget 2015 de l'ETF est du même niveau, en termes nominaux, que les budgets précédents depuis 2011, ce qui représente une diminution réelle d'environ 8 % par rapport au budget 2011. Pour les titres 1 et 2 (frais de personnel et dépenses administratives), le budget 2015 est un budget de survie. Le titre 3 (dépenses opérationnelles) est en revanche diminué de 10,8 %.

L'ETF propose de ventiler la contribution comme suit:

Titre 1 (dépenses concernant les personnes liées à l'ETF): 14 095 000 EUR

Ce montant représente 70 % de la contribution et une augmentation de 4,9 % par rapport au budget rectificatif 2014.

En tant que centre d'expertise, le principal atout de l'ETF est son personnel. Le développement des capacités sera ainsi traité par l'intermédiaire d'une consolidation de la stratégie des ressources humaines, renforcée en 2011-2014. Cela explique l'augmentation relative du titre 1 au détriment du titre 3, l'ETF visant à maximiser l'effet de ses activités par le bon équilibre des experts déployés et des réalisations issues des projets.

En ce qui concerne les ressources humaines, en 2012 l'autorité budgétaire a demandé à tous les organismes de réglementation ayant atteint leur vitesse de croisière de réduire progressivement leur personnel de 5 % dans les cinq prochaines années, ce qui se reflète dans la proposition de l'ETF pour le cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période de 2014-2020.

¹). Le montant indiqué dans la programmation financière de la Commission pour l'ETF s'élève à 20 144 000 EUR (état prévisionnel de la Commission européenne pour l'exercice 2015 - SEC(2014) 357 – juin 2014).

Il est primordial que l'Agence maintienne, et augmente si possible, le nombre d'experts principaux auxquels elle recourt. Depuis l'adoption de la refonte de son mandat en 2008, l'ETF s'efforce de réduire le personnel attaché à des tâches administratives centrales tout en maximisant le nombre d'experts déployés. Faisant suite à la réorganisation majeure de son administration centrale en 2010-2011, qui a débouché sur une réduction de 33 à 22 % du pourcentage de personnes attachées à des fonctions administratives centrales sélectionnées, la prochaine période sera une période de consolidation et d'amélioration graduelle visant à absorber une réduction de 5 % de son personnel sans influencer la capacité de l'ETF à exécuter ses activités principales. Toutes les autres réductions d'effectif décidées par l'autorité budgétaire s'accompagneront d'une réduction correspondante de la capacité d'expertise de l'ETF.

Si l'ETF peut s'engager à réduire son personnel statutaire de 5 % au cours de la période 2013-2018, sa capacité à réduire ses effectifs sans compromettre son efficacité ni mettre un terme à des contrats dépend du départ volontaire de membres du personnel administratif et de soutien facultatif occupant des postes d'agents temporaires. La rotation du personnel est historiquement basse dans cette catégorie.

En 2015, l'ETF réduira par conséquent son personnel statutaire de deux agents temporaires, l'effectif passant ainsi de 94 à 92. Toutes les autres réductions d'effectif décidées par l'autorité budgétaire s'accompagneront d'une réduction correspondante de la capacité d'expertise de l'ETF.

Contrat	2015
AT	92
AC	39 ²
AL	2
END	1
Total	134

Afin d'optimiser la contribution du personnel, l'ETF continuera à investir dans le développement professionnel et la motivation du personnel et à encourager le dialogue et le partage des connaissances en interne.

Le personnel de l'ETF est basé à Turin et un agent de liaison se trouve à Bruxelles.

Titre 2 (dépenses liées à l'infrastructure et à l'administration générale): 1 606 000 EUR

Le titre 2 représente 8 % de la contribution et une diminution de 6,5 % par rapport au budget rectificatif de 2014.

Après avoir différé les dépenses relatives au bâtiment pendant nombre d'années en raison de l'incertitude quant à ses locaux, en 2015 l'ETF continuera les améliorations du mobilier et des accessoires de ses locaux commencées en 2013 et 2014.

En 2015 les efforts se concentreront sur les améliorations de l'infrastructure TIC et la consolidation supplémentaire des systèmes TIC. Des services mobiles améliorés offriront au personnel de l'ETF un meilleur accès mobile. L'amélioration de la gouvernance TIC assurera un contrôle et une direction

² en ETP

améliorés de l'utilisation actuelle et future des TIC en évaluant et en dirigeant les plans pour l'utilisation des TIC de sorte à offrir un soutien optimal à l'ETF.

En plus de son essai annuel de continuité des activités, en 2015 l'ETF se concentrera sur les services d'informatique en nuage pour son plan antisinistre.

Titre 3 (dépenses liées aux activités opérationnelles): 4 443 000 EUR

Cela correspond à 22 % de la contribution, reflète une diminution de 10,8 % et représente le montant nécessaire afin de soutenir et compléter les principales entrées apportées par les experts de l'ETF à travers le titre 1.

Les activités opérationnelles du titre 3 sont décrites dans le programme de travail et elles seront réalisées au moyen de 7 projets:

- Soutien à la politique de l'UE et assistance extérieure (IAP, IEV-Sud, IEV-Est, ICD)
- Processus de Turin
- Qualifications
- Gouvernance EFP
- Fourniture et qualité de l'EFP
- Emploi et employabilité
- Apprentissage de l'entrepreneuriat et compétences entrepreneuriales

L'ETF continuera à définir des processus complets et structurés de gestion des risques et des performances pour soutenir la prise de décision en matière de gestion, en faisant, entre autres, des choix proportionnés et rentables, et à fournir des informations pertinentes pour adopter des mesures appropriées et proportionnées de contrôle des risques.

Le titre 3 couvre les dépenses liées aux activités opérationnelles (expertise, événements, missions opérationnelles), la communication, la planification, la surveillance et l'évaluation de la Fondation.

Titre 4 (coopération avec d'autres organisations)

En 2013, l'ETF a signé deux accords de financement qui seront poursuivis en 2015:

«Governance for Employability in the Mediterranean»

Comme convenu dans la proposition conjointe de la DG EAC et la DG DEVCO en réponse à la communication conjointe de la PEV «Une stratégie nouvelle à l'égard d'un voisinage en mutation», publiée en septembre 2012, l'ETF a reçu 2 millions d'EUR supplémentaires pour accroître l'effet de ses activités dans le voisinage du Sud en mettant en œuvre le projet «Governance for Employability in the Mediterranean» (GEMM) (GEMM, gouvernance pour l'employabilité en Méditerranée). Il a une durée de trois ans et la contribution de l'ETF aux ressources humaines et aux infrastructures est estimée à 1,3 million d'EUR. En 2015, l'ETF devrait recevoir le dernier versement pour un montant de 402 000 EUR.

«Foresight and Regional Assessment Methods for Employment»

En 2013, la DG Élargissement dégagera un budget supplémentaire de 1,4 million d'EUR pour permettre à l'ETF de mettre en œuvre le projet «Foresight and Regional Assessment Methods for Employment» (FRAME, méthodes de prévision et d'analyse régionale en matière d'emploi) destiné à soutenir les stratégies nationales en matière de développement du capital humain. Alors que tous les fonds ont été reçus et que les activités devraient s'achever en 2014, les derniers paiements, le rapport et l'audit seront réalisés début 2015.

Certaines dépenses affectées seront ajoutées au budget à un stade ultérieur par un budget rectificatif pour intégrer d'autres fonds gérés par l'ETF (tels que le fonds fiduciaire italien et d'autres projets que l'ETF met en œuvre au nom de la Commission ou des États membres).

L'ETF continuera également à encourager d'autres États membres et organisations de l'UE à contribuer au bon accomplissement de sa mission par le biais de financements ou de services. Comme le prévoit le règlement financier, tout accord de cette nature sera soumis au conseil de direction pour approbation.

Format et structure du budget

Le budget 2015 (qui se situe dans la perspective des années précédentes) comprend des informations sur l'objet de chaque ligne budgétaire, les prévisions de planification utilisées pour confirmer les montants nécessaires, une ventilation des crédits d'engagement et des crédits de paiement, ainsi qu'un échéancier des futurs paiements sur les engagements contractés en 2015 au titre 3.

Approbation

Le budget 2015 de l'ETF entrera en vigueur dès que l'autorité budgétaire aura adopté le budget général de l'Union européenne.

Poste/Art.	Titre	Budget 2015		Budget révisé 2 / 2014		Résultat 2013	
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI

TITRE 1 Subvention de la Communauté européenne

Chap.1 2	Fondation européenne pour la formation (15.02.12, ex 15.02.27)	19 945 000.00	19 945 000.00	20 018 500.00	20 018 500.00	20 026 500.00	20 026 500.00
1 20	Fondation européenne pour la formation	19 945 000.00	19 945 000.00	20 018 500.00	20 018 500.00	20 026 500.00	20 026 500.00
1 20 0	Subvention ETF	19 945 000.00	19 945 000.00	15 160 000.00	15 160 000.00	15 081 500.00	15 081 500.00
1 20 1	Subvention ETF aux titres 1 et 2			4 858 500.00	4 858 500.00	4 945 000.00	4 945 000.00
1 20 2	Subvention ETF au titre 3						
Chap.1 3	Contribution de l'Union européenne à partir de la récupération des surplus des	199 000.00	199 000.00	125 000.00	125 000.00	117 000.00	117 000.00
1 30	Contribution de l'Union européenne à partir de la récupération des surplus des années	199 000.00	199 000.00	125 000.00	125 000.00	117 000.00	117 000.00
1 30 0	Contribution au titre 1 et 2	199 000.00	199 000.00				
1 30 1	Contribution au titre 1 et 2						
1 30 2	Contribution au titre 3						
TITRE 1		TOTAL DU TITRE 1	20 144 000.00	20 144 000.00	20 143 500.00	20 143 500.00	20 143 500.00

TITRE 8 L'apport en nature de la Communauté européenne

Chap. 8 0	L'apport en nature de la Communauté européenne	p.m.	p.m.				
8 00	L'apport en nature de la Communauté européenne	p.m.	p.m.				
8 00 0	L'apport en nature de la Communauté européenne	p.m.	p.m.				
TITRE 8		TOTAL DU TITRE 8	p.m.	p.m.			

TITRE 9 RECETTES DIVERSES

Chap. 9 0	Recettes diverses	p.m.	p.m.	14 552.88	14 552.88	-	-
9 00	Recettes diverses	p.m.	p.m.	14 552.88	14 552.88	-	-
9 00 0	Recettes diverses	p.m.	p.m.	14 552.88	14 552.88	-	-
TITRE 9		TOTAL DU TITRE 9	p.m.	p.m.	14 552.88	14 552.88	-

TITRE 10 RÉSULTATS DES ANNÉES ANTÉRIEURES

Chap. 10 1	Résultats des années antérieures	p.m.	p.m.				
10 11	Résultats des années antérieures	p.m.	p.m.				
10 11 1	Résultat budget année +/- 1	p.m.	p.m.				
TITRE 10		TOTAL DU TITRE 10	p.m.	p.m.			

TOTAL DES RECETTES DE SUBVENTION DE L'ETF	20 144 000.00	20 144 000.00	20 158 052.88	20 158 052.88	20 143 500.00	20 143 500.00
---	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Poste/Art.	Titre	Budget 2015		Budget révisé 2 / 2014		Résultat 2013	
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI

TITRE 4 RECETTES PROVENANT D'AUTRES SOURCES (recettes affectées)

Chap. 4 2	Coopération avec d'autres institutions européennes et autre organizations	p.m.	p.m.	2 363 738.63	2 363 738.63	1 844 521.60	1 844 521.60
4 20	Projets liés aux accords entre la Commission Européenne et la Fondation	p.m.	p.m.	1 102 720.00	1 102 720.00	1 844 521.60	1 844 521.60
4 20 0	Le projet GEMM	p.m.	p.m.	952 520.00	952 520.00	594 721.60	594 721.60
4 20 1	Le projet FRAME	p.m.	p.m.	150 200.00	150 200.00	1 249 800.00	1 249 800.00
4 21	Financement des années précédentes	p.m.	p.m.	1 261 018.63	1 261 018.63	-	-
4 21 0	Le projet GEMM	p.m.	p.m.	472 663.40	472 663.40		
4 21 1	Le projet FRAME	p.m.	p.m.	788 355.23	788 355.23		
Chap. 4 3	Coopération avec des institutions italiennes	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	1 081.20	1 081.20
4 30	Coopération avec des institutions italiennes	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	1 081.20	1 081.20
4 30 0	Coopération avec des institutions italiennes	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	1 081.20	1 081.20
Chap. 4 9	Coopération avec des institutions italiennes - financement des années précédentes	p.m.	p.m.	24 682.22	24 682.22	-	-
4 90	Coopération avec des institutions italiennes - Financement des années précédentes	p.m.	p.m.	24 682.22	24 682.22	-	-
4 90 0	Coopération avec des institutions italiennes - Financement des années précédentes	p.m.	p.m.	24 682.22	24 682.22		
TITRE 4	TOTAL DU TITRE 4	p.m.	p.m.	2 388 420.85	2 388 420.85	1 845 602.80	1 845 602.80

TOTAL RECETTES AFFECTÉES/DE PROJET	p.m.	p.m.	2 388 420.85	2 388 420.85	1 845 602.80	1 845 602.80
TOTAL GÉNÉRAL	20 144 000.00	20 144 000.00	22 546 473.73	22 546 473.73	21 989 102.80	21 989 102.80

Poste/Art.	Titre	Budget 2015		Budget révisé 2 / 2014		Résultat 2013		Prévisions 2015	
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI
TITRE 1 DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES À LA FONDATION									
Chap. 1 1 Personnel en activité		13 607 000.00	13 607 000.00	12 370 900.00	12 370 900.00	12 781 749.91	12 663 050.62		
Art. 110 Agents occupant un emploi repris au tableau des effectifs		10 123 802.00	10 123 802.00	9 598 306.00	9 598 306.00	9 234 412.14	9 234 412.14		
1 10 0 Traitements de base		8 084 802.00	8 084 802.00	7 638 000.00	7 638 000.00	7 401 609.37	7 401 609.37	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de traitements de base et l'indemnité de gestion des agents temporaires de l'ETF, comme indiqué dans le Statut (art. 44 & 66) et le Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes (art. 20). Prévisions: Le tableau des effectifs de l'ETF compte 92 postes, nombre qui devrait être atteint à la fin 2015, l'année ayant commencé avec tous les postes pour 2014 pourvus (94). Nous envisageons également d'utiliser l'article 38, paragraphe 2, du RF afin de recruter un AT supplémentaire pour compenser les arrangements à temps partiel. 1,3 ETP associé à des arrangements à temps partiel ne sera pas payé et 1,2 ETP peut être économisé par des postes qui resteront vacants et par le report de la prise de fonctions de nouveaux membres du personnel remplaçant des membres du personnel sortant. Le chiffre repose sur la prévision qu'il n'y aura pas d'adaptation de salaire pour l'année 2014.	
1 10 1 Allocations familiales		923 000.00	923 000.00	926 000.00	926 000.00	866 380.31	866 380.31	Ce crédit est destiné à couvrir les allocations familiales des agents temporaires de l'ETF, comme indiqué dans le Statut (art. 67) et le Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes (art. 20). Prévisions: On estime que les membres du personnel ayant droit aux allocations familiales et scolaires en 2014 continueront à y avoir droit en 2015. Les besoins estimés pour 2015 sont donc basés sur l'hypothèse que la majorité des membres du personnel recrutés en 2015 auront droit à cette allocation.	
1 10 2 Indemnités de dépaysement et d'expatriation		1 116 000.00	1 116 000.00	1 034 306.00	1 034 306.00	966 422.46	966 422.46	Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités d'expatriation des agents temporaires de l'ETF, comme indiqué dans le Statut (art. 69) et le Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes (art. 20). Prévisions: On estime que les membres du personnel qui bénéficiaient d'indemnités de dépaysement en 2014 continueront à en bénéficier en 2015. Les besoins estimés pour 2015 sont donc basés sur l'hypothèse que la majorité des membres du personnel recrutés en 2015 auront droit à cette allocation.	
1 10 3 Indemnités de secrétariat		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-	-		
Art. 111 Autres agents		2 020 000.00	2 020 000.00	1 810 894.00	1 810 894.00	1 942 327.59	1 940 336.14		
1 11 0 Agent contractuel		1 885 000.00	1 885 000.00	1 684 894.00	1 684 894.00	1 817 106.14	1 817 106.14	Ce crédit couvre l'ensemble des traitements, allocations, coûts relatifs à la sécurité sociale pour les agents contractuels + congé annuel non pris à la fin de leur contrat par les agents auxiliaires et adaptations des traitements qui en résultent. Prévisions: 39 agents contractuels seront embauchés d'ici fin 2014 et cette situation devrait demeurer inchangée en 2015. 0,5 ETP associé à des arrangements à temps partiel ne sera pas payé. Cette ligne budgétaire inclut également les coûts liés à l'entrée en service et à la cessation de service tels que les indemnités d'installation, les indemnités journalières, les frais de voyage à l'entrée en service et à la cessation de service, l'indemnité de déplacement annuelle etc.	
1 11 2 Agents locaux		135 000.00	135 000.00	126 000.00	126 000.00	125 221.45	123 230.00	Ce crédit couvre tous les salaires, indemnités et dépenses de sécurité sociale pour les agents locaux. Prévisions: 2 agents locaux. Légère augmentation sur base de la tendance historique pour tenir compte de l'adaptation prévue des rémunérations pour les agents locaux. Services fournis par une société italienne spécialisée dans le droit du travail pour appliquer la législation italienne aux agents locaux et préparer la documentation relative aux rémunérations.	
Art. 113 Couverture des risques de maladie, d'accident et de maladie professionnelle, couverture du risque de chômage et maintien des droits à la pension		428 000.00	428 000.00	422 500.00	422 500.00	398 567.46	398 567.46		
1 13 0 Assurance maladie		276 000.00	276 000.00	276 000.00	276 000.00	258 474.20	258 474.20	Ce crédit couvre l'assurance maladie en vertu de l'art. 72 du Statut et du Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes (art. 28) Prévisions: On sait que ces frais d'assurance concernent l'ensemble du personnel. Les besoins estimés pour 2015 sont donc basés sur le nombre estimé d'ETP à la ligne budgétaire 1100.	
1 13 1 Assurance accidents et maladies professionnelles		41 000.00	41 000.00	41 500.00	41 500.00	38 201.19	38 201.19	Ce crédit couvre l'assurance accidents et maladies professionnelles en vertu de l'article 73 du Statut et du Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes (art. 28) Prévisions: On sait que ces frais d'assurance concernent l'ensemble du personnel. Les besoins estimés pour 2015 sont donc basés sur le nombre estimé d'ETP à la ligne budgétaire 1100.	

Poste/Art.	Titre	Budget 2015		Budget révisé 2 / 2014		Résultat 2013		Prévisions 2015	
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI
1 13 2	Assurance chômage pour les agents temporaires	111 000.00	111 000.00	105 000.00	105 000.00	101 892.07	101 892.07	Ce crédit couvre l'assurance chômage pour les agents temporaires en vertu de l'article 28 bis du Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes Prévisions: On sait que ces frais d'assurance concernent l'ensemble du personnel. Les besoins estimés pour 2015 sont donc basés sur le nombre estimé d'ETP à la ligne budgétaire 1100.	
1 13 3	Pension	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-	-		
Art. 114	Allocations et indemnités diverses	100 794.00	100 794.00	98 400.00	98 400.00	166 963.52	166 963.52		
1 14 0	Allocations de naissance et décès	794.00	794.00	400.00	400.00	793.24	793.24	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment les art. 70, 74 et 75, et Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes (art. 28). Ce crédit est destiné à couvrir: - les allocations de naissance; - en cas de décès d'un fonctionnaire: - la rémunération globale du défunt jusqu'à la fin du troisième mois suivant celui du décès, - les frais nécessités par le transport du corps jusqu'au lieu d'origine. Prévisions: Les allocations de naissance et de décès sont basées sur la tendance historique de 4/an.	
1 14 1	Frais de voyage annuel du lieu d'affectation au lieu d'origine	100 000.00	100 000.00	98 000.00	98 000.00	166 170.28	166 170.28	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'art. 8 de l'annexe VII applicable par analogie aux agents temporaires. Ce crédit est destiné à couvrir le paiement forfaitaire des frais de voyage pour le membre du personnel concerné, pour son conjoint et les personnes à sa charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine. Prévisions: On sait que ces frais concernent une partie du personnel de l'ETF conformément au statut du personnel 2014. Les besoins estimés pour 2015 sont donc basés sur les coûts de 2014.	
1 14 2	Frais de logement et de transport	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-	-		
1 14 3	Indemnités forfaitaires de fonction	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-	-		
1 14 4	Indemnités forfaitaires de déplacement	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-	-		
1 14 7	Indemnités pour service continu ou par tours et pour astreinte sur le site et/ou à domicile	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.			Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son art. 56 bis, et Régime applicable aux autres agents (art. 16).	
Art. 115	Heures supplémentaires	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-	-		
1 15 0	Heures supplémentaires	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-	-		
Art. 117	Prestations d'appoint	312 804.00	312 804.00	278 500.00	278 500.00	345 868.84	240 485.12		
1 17 0	Interprètes indépendants et opérateurs de conférences	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-	-		
1 17 2	Frais d'organisation de stages à la Fondation	30 000.00	30 000.00			6 035.00	6 000.68	Ce crédit est censé couvrir les frais d'organisation de stages pour les jeunes professionnels de l'UE et les pays partenaires de l'ETF pour leur permettre de se familiariser avec les pratiques d'une agence de l'Union européenne. Prévisions: Coûts estimés pour 3 stages pour 6 mois (1,5 ETP)	
1 17 5	Autres prestations de traduction, dactylographie et travaux à confier à l'extérieur	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-	-		

Poste/Art.	Titre	Budget 2015		Budget révisé 2 / 2014		Résultat 2013		Prévisions 2015	
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI		
1 17 7	Autres prestations et services institutionnels d'audit	282 804.00	282 804.00	278 500.00	278 500.00	339 833.84	234 484.44	<p>Ce crédit est destiné à couvrir les recours à d'autres prestataires de services, consultants et experts, pour les services relevant de l'administration générale de l'ETF lorsque de tels services ne peuvent être assurés par le personnel de l'ETF (pour des raisons d'expertise ou de disponibilité).</p> <p>Prévisions: Services fournis, par exemple, par les organes administratifs de l'UE dans le cadre d'accords de niveau de service (par exemple, traitement des coûts salariaux et autres services facultatifs, services de gestion financière etc.) + contrat de service interagences pour le secrétariat de la Fondation de coordination + coût du badge CE</p> <p>Compte tenu du budget disponible, on peut prévoir à ce stade environ 2 ETP de personnel intérimaire. Ce personnel est généralement utilisé pour compenser les absences du personnel de l'ETF (maladie de longue durée, congé parental ou autre) ou couvrir les périodes de surcharge, y compris le coût associé pour le personnel intérimaire en vertu de la législation italienne. Prestataires de services (services de réception): calculs effectués sur la base de 250 jours de service. Services de relogement pour 4 nouveaux arrivants. Ce crédit inclut la consultation RH et/ou les études de satisfaction sur l'emploi et le suivi. Compte tenu des restrictions budgétaires actuelles, ce crédit ne représente que le coût minimal annuel nécessaire pour le coût interagences à travers un contrat cadre commun pour les enquêtes menées auprès du personnel et le lancement d'une nouvelle enquête de satisfaction en 2015.</p>	
Art. 118	<i>Frais de recrutement et de mutation</i>	267 600.00	267 600.00	119 300.00	119 300.00	158 089.26	146 765.14		
1 18 0	Frais divers de recrutement	13 600.00	13 600.00	45 000.00	45 000.00	30 054.08	18 729.96	<p>Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses art. 27 à 31 et 33.</p> <p>Ce crédit est destiné à couvrir divers frais de recrutement, dont:</p> <ul style="list-style-type: none"> - les frais de publication, - les frais directement liés à la promotion et à l'organisation d'épreuves de groupe en vue de recrutements (location de locaux, machines et équipements divers eau, honoraires pour la préparation et la correction des épreuves, etc.), - les frais de voyage et les indemnités journalières pour les candidats et les membres extérieurs du jury de sélection - les examens médicaux de pré-recrutement. <p>Prévisions: Remboursement des candidats et autres:</p> <p>coût moyen sur la base des tendances historiques;</p> <p>maximum 2 procédures de sélection prévues;</p> <p>en moyenne, 9 candidats ont droit à un remboursement par procédure;</p> <p>frais de déplacement/séjour liés aux visites médicales organisées avant le recrutement (coût moyen BRX/LUX/TUR);</p> <p>coûts des visites médicales préalables au recrutement;</p> <p>fournitures spécifiques pour les épreuves/entretiens requis/publications,</p> <p>membres externes du comité d'évaluation du recrutement sur la base des tendances historiques. Si un centre d'évaluation est organisé, des fonds supplémentaires seront requis.</p>	
1 18 1	Frais de voyage	7 000.00	7 000.00	1 300.00	1 300.00	3 106.71	3 106.71	<p>Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son art. 71.</p> <p>Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage pour les membres du personnel et leurs familles lorsqu'ils prennent ou quittent leurs fonctions.</p> <p>Prévisions: Coûts associés au voyage du personnel à l'entrée en service et au départ.</p>	
1 18 2	Indemnités d'installation	117 000.00	117 000.00	36 800.00	36 800.00	58 144.57	58 144.57	<p>Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment les articles 5 et 6 de son annexe VII.</p> <p>Ce crédit couvre les indemnités d'installation et de réinstallation lors du changement de lieu de résidence des agents qui prennent leurs nouvelles fonctions, lors d'une mutation et lorsqu'ils quittent l'institution pour se réinstaller ailleurs.</p> <p>Prévisions: Coûts associés à l'indemnité d'installation des nouveaux arrivants qui sont entrés en service en 2014 et qui commenceront en 2015, ainsi que coûts associés à l'indemnité de réinstallation des personnes qui quittent le service en 2015 ou l'ont déjà quitté, mais n'ont pas encore déménagé en dehors de Turin. Coût estimé pour 7 doubles + 1 simple (ré)installations.</p>	

Poste/Art.	Titre	Budget 2015		Budget révisé 2 / 2014		Résultat 2013		Prévisions 2015	
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI
1 18 3	Frais de déménagement	78 000.00	78 000.00	11 000.00	11 000.00	49 983.35	49 983.35	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses art. 20 et 71, et l'art. 9 de l'annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement d'un nouveau membre du personnel lors de son entrée en fonctions ainsi que les dépenses des membres du personnel qui cessent leurs fonctions au sein de l'ETF. Prévisions: Coûts associés au déménagement des nouveaux arrivants qui sont entrés en service en 2014 et qui commenceront en 2015, ainsi que coûts associés à l'indemnité de réinstallation des personnes qui quittent le service en 2015 ou l'ont déjà quitté, mais n'ont pas encore déménagé en dehors de Turin. Estimation pour 7 agents temporaires et 1 agent contractuel.	
1 18 4	Indemnités journalières temporaires	52 000.00	52 000.00	25 200.00	25 200.00	16 800.55	16 800.55	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses art. 20 et 71, et l'art. 10 de l'annexe VII. Ce crédit couvre les indemnités journalières temporaires pour les agents qui justifient d'être tenus de changer de résidence lors de leur entrée en fonctions ou lors d'une mutation. Prévisions: Coûts associés aux nouveaux arrivants à leur entrée en service et dépendant de leur situation familiale et de leur lieu du recrutement. Besoins planifiés actuellement pour 44 mois au taux quotidien pour le personnel ayant droit à des allocations familiales.	
Art. 119	Coefficients correcteurs	354 000.00	354 000.00	43 000.00	43 000.00	535 521.10	535 521.10		
1 19 0	Coefficients correcteurs	354 000.00	354 000.00	43 000.00	43 000.00	535 521.10	535 521.10	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses art. 64 et 65, et l'art. 17, paragraphe 3, de l'annexe VII. Ce crédit couvre le coût des coefficients correcteurs appliqués à la rémunération des agents. Les coefficients correcteurs sont adoptés par le Conseil sur proposition de la Commission mais sont déterminés à la fin de l'année avec les augmentations/dimensions avec effet rétroactif au 1er juillet. Il couvre également le coût des coefficients correcteurs appliqués aux émoluments transférés dans un pays autre que le pays d'emploi. Prévisions: On sait que cette pondération s'applique à l'ensemble du personnel. Les besoins estimés pour 2014 sont donc basés sur le coût estimé ETP qui devrait être payé (voir ligne budgétaire 1100) au taux connu actuellement. En fonction d'une augmentation ou d'une diminution supérieure à celle prévue actuellement du facteur de pondération pour l'Italie, il faudra revoir le crédit. En effet, ce montant correspond à une diminution prévue en 2014 ayant des effets sur 2015 ainsi qu'à une diminution supplémentaire en 2015 qui compensera également l'augmentation due à l'adaptation de salaire pour l'année 2015.	
1 19 1	Adaptation salariale	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-	-	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 65 et 65 bis et son annexe XI. Règlement financier, du 21 décembre 1977, applicable au budget général des Communautés européennes (JO L 356 du 31.12.1977, p. 1), tel que modifié en dernier lieu par le règlement (CE, Euratom, CECA) n° 2548/98 (JO L 320 du 28.11.98, p. 1). Ce crédit est destiné à couvrir les coûts d'adaptation salariale approuvés par le Conseil au cours de l'exercice financier. Il est purement provisoire et rétrodaté au 1er juillet. Prévisions: Une augmentation de 1 % est généralement prévue pour l'adaptation de salaire, mais une augmentation supplémentaire du facteur de pondération pour l'Italie est prévue, compensant donc pleinement l'augmentation prévue, conduisant à reprendre cette ligne pour mémoire.	
Chap. 1 3 Missions et déplacements		114 000.00	114 000.00	115 000.00	115 000.00	95 000.00	71 559.95		
Art. 130	Frais de missions et de déplacement	114 000.00	114 000.00	115 000.00	115 000.00	95 000.00	71 559.95		
1 30 0	Frais de missions et de déplacement	114 000.00	114 000.00	115 000.00	115 000.00	95 000.00	71 559.95	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment les articles 11 et 13 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir: les frais de déplacement, le paiement d'indemnités journalières de missions et les coûts obligatoires ou extraordinaire encourus lors de la mission d'un agent qui sont couverts par le Statut des fonctionnaires des Communautés européennes. Prévisions: Missions administratives liées à la gouvernance, à l'apprentissage et au développement	
Chap. 1 4 Infrastructure à caractère socio-médical		290 000.00	290 000.00	321 300.00	321 300.00	265 450.03	123 157.63		

Poste/Art.	Titre	Budget 2015		Budget révisé 2 / 2014		Résultat 2013		Prévisions 2015	
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI
Art. 140	<i>Frais de fonctionnement courant des restaurants et cantines</i>	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-	-		
1 400	Frais de fonctionnement courant des restaurants et cantines	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.				
Art. 142	<i>Restaurants, repas et cantines</i>	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-	-		
1 420	Restaurants, repas et cantines	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-	-		
Art. 143	<i>Service médical</i>	25 000.00	25 000.00	25 000.00	25 000.00	30 663.53	10 363.53		
1 430	Service médical	25 000.00	25 000.00	25 000.00	25 000.00	30 663.53	10 363.53	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son art. 59, et l'art. 8 de l'annexe II. Ce crédit est destiné à couvrir les frais du service médical indépendant intervenant pour l'ETF (notamment la réalisation des examens médicaux réguliers des agents de l'ETF, les frais d'un médecin-conseil et des médicaments, les équipements de premiers soins...). Prévisions: Visites médicales annuelles (coût moyen pour 90 visites) Visites du médecin-conseil de l'ETF et frais de consultation, y compris les frais de mission lors de la représentation de l'ETF devant le collège médical interinstitutionnel Fournitures médicales et médicaments ou autres services médicaux. Si un éventuel soutien psychosocial devait être proposé au personnel, il faudra augmenter ce crédit.	
Art. 144	<i>Formation interne</i>	240 000.00	240 000.00	230 300.00	230 300.00	218 192.90	99 514.52		
1 440	Formation interne	240 000.00	240 000.00	230 300.00	230 300.00	218 192.90	99 514.52	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'art. 24, paragraphe 3 Ce crédit est destiné à couvrir l'organisation des séances d'information à l'entrée en fonctions, des cours pour l'amélioration des connaissances professionnelles, des recyclages professionnels, de l'initiation aux techniques modernes, des séminaires, des sessions d'informations sur les questions de l'UE, etc. Il couvre également les dépenses résultant de l'achat du matériel et de la documentation nécessaires ainsi que du recours à des consultants. Prévisions: Ce crédit correspond aux besoins prévus au niveau de l'ETF (y compris, suivи particulier après 2014, rétroaction 360 degrés pour développement de gestion) et au niveau individuel. La priorité sera accordée aux formations à l'assistance professionnelle et à la gestion, aux cours de langues et aux formations liées à la gestion de l'efficacité.	
Art. 149	<i>Autres interventions</i>	25 000.00	25 000.00	66 000.00	66 000.00	16 593.60	13 279.58		
1 490	Autres interventions	25 000.00	25 000.00	66 000.00	66 000.00	16 593.60	13 279.58	Prévisions: Activités et services sociaux/de bien-être, tels que festivités de Noël, cantine. Priorités non incluses: Campagne ergonomique (10 000 EUR)	
Chap. 1 5	<i>Échange de personnel entre la Fondation et le secteur public</i>	72 000.00	72 000.00	p.m.	p.m.	-	-		
Art. 152	<i>Échange de personnel entre la Fondation et le secteur public</i>	72 000.00	72 000.00	p.m.	p.m.	-	-		
1 520	Experts nationaux détachés	72 000.00	72 000.00	p.m.	p.m.	-	-	Ce crédit est destiné à couvrir les coûts des fonctionnaires nationaux ou internationaux et des employés du secteur privé temporairement affectés à l'ETF pour communiquer leurs connaissances dans des domaines dans lesquels ils bénéficient d'une très grande expérience. Prévisions: Coût d'un expert national détaché pour la totalité de l'année	
Chap. 1 7	<i>Frais de réception et de représentation</i>	12 000.00	12 000.00	12 000.00	12 000.00	12 000.00	12 000.00		
Art. 170	<i>Frais de réception et de représentation</i>	12 000.00	12 000.00	12 000.00	12 000.00	12 000.00	12 000.00		
1 700	Frais de réception et de représentation	12 000.00	12 000.00	12 000.00	12 000.00	12 000.00	12 000.00	Ce chapitre couvre les frais de réception des invités (ex. repas, dîners, etc.). Prévisions: Frais de représentation, notamment les frais de restauration, de taxi et les petits cadeaux autorisés par le directeur et frais de représentation liés aux activités organisées à la fin de l'année.	
Chap. 1 9	<i>Pensions et allocations de pension</i>	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-	-		
Art. 190	Pensions et allocations de pension	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-	-		

Poste/Art.	Titre	Budget 2015		Budget révisé 2 / 2014		Résultat 2013		Prévisions 2015	
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI
1 90 0	Pensions et allocations de pension	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-	-		
TITRE 1	TOTAL DU TITRE 1	14 095 000.00	14 095 000.00	12 819 200.00	12 819 200.00	13 154 199.94	12 869 768.20		

TITRE 2 IMMEUBLE, MATÉRIEL ET FRAIS DIVERS DE FONCTIONNEMENT

Chap. 2 0	Investissements en immobilier, location d'immeubles et frais accessoires	549 798.00	549 798.00	549 034.00	549 034.00	686 102.57	484 896.72		
Art. 200	Location	14 501.00	14 501.00	11 671.00	11 671.00	14 910.00	6 850.48	Ce crédit est destiné à couvrir le bail immobilier. Prévisions: Montant symbolique pour le loyer des locaux de l'ETF dans la Villa Gualino: 1 EUR, loyer de bureau à Joseph II: 12 000 indexation comprise, Réservation pour le bureau alternatif de l'ETF.	
2 00 0	Location	14 501.00	14 501.00	11 671.00	11 671.00	14 910.00	6 850.48		
Art. 201	Assurance	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-	-		
2 01 0	Assurance	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-	-		
Art. 202	Eau, gaz, électricité et chauffage	170 000.00	170 000.00	146 850.00	146 850.00	196 309.67	196 309.67	Ce crédit est destiné à couvrir les coûts de services publics (eau, gaz, électricité et chauffage). Prévisions: Selon la tendance des dépenses actuelles et les prévisions relatives à la Villa Gualino, la somme à payer en 2014 devrait s'élever à 160 000 EUR. Une augmentation de 10 000 EUR est proposée comme filet de sécurité	
2 02 0	Eau, gaz, électricité et chauffage	170 000.00	170 000.00	146 850.00	146 850.00	196 309.67	196 309.67		
Art. 203	Nettoyage et entretien	194 000.00	194 000.00	205 871.00	205 871.00	196 034.48	145 002.11	Ce crédit est destiné à couvrir les coûts d'entretien (infrastructure, parties, ascenseurs, chauffage, climatisation, conduits) et de nettoyage des parties communes comme le prévoit la convention CON/03/ETF/0071, ainsi que le nettoyage des parties du bâtiment occupées par l'ETF. Le coût total du nettoyage et de l'entretien des parties communes du bâtiment varie en fonction du nombre de réparations et d'interventions non prévues au cours de l'année. L'âge de l'immeuble et de l'infrastructure ont comme corollaire pour cette estimation des risques de bris, de pannes et de besoins urgents susceptibles de découler de l'entretien préventif ou de remplacements. Prévisions: Charge locative pour bureau à Joseph II: 5 400 indexation comprise, service de nettoyage selon le contrat actuel, y compris entretien extraordinaire, remboursements des coûts de la Villa Gualino 31 000 EUR en 2014, entretien ordinaire des systèmes de l'immeuble selon le contrat actuel, entretien des espaces verts, travaux exceptionnels liés à l'équipement technique	
2 03 0	Nettoyage et entretien	194 000.00	194 000.00	205 871.00	205 871.00	196 034.48	145 002.11		
Art. 204	Aménagement des locaux	13 490.00	13 490.00	17 585.00	17 585.00	80 002.00	-	Ce crédit est destiné à couvrir la réalisation de petits travaux pour l'aménagement du bâtiment (modification des cloisons, plaques et panneaux, peinture, etc.). Prévisions: graphique pour bâtiment, peinture	
2 04 0	Aménagement des locaux	13 490.00	13 490.00	17 585.00	17 585.00	80 002.00	-		
Art. 205	Sécurité et surveillance	116 507.00	116 507.00	114 387.00	114 387.00	113 264.52	90 224.56	Ce crédit est destiné à couvrir les diverses dépenses ayant trait à la sécurité du bâtiment. Les activités suivantes sont rassemblées sous ce poste: surveillance, entretien du système anti-intrusion, achat et entretien d'un équipement contre l'incendie et coûts des inspections requises par le droit italien (loi 626). Prévisions: Service de surveillance sur site: sur la base des prix actuels. Un nouvel appel d'offres devrait être lancé en 2015, avec un risque de coût horaire plus élevé. Inspections et radiosurveillance selon les prix contractuels actuels. Un nouvel appel d'offres devrait être lancé en 2015, avec un risque de taux horaire plus élevé. Services RSPP à partir du 15 juillet 2015: appel d'offres lancé en 2015, système du contrôle d'accès de l'ETF selon le contrat actuel	
2 05 0	Sécurité et surveillance	116 507.00	116 507.00	114 387.00	114 387.00	113 264.52	90 224.56		
Art. 209	Autres dépenses immobilières	41 300.00	41 300.00	52 670.00	52 670.00	85 581.90	46 509.90	Ce crédit est destiné à couvrir les autres dépenses immobilières qui ne sont pas prévues de manière spécifique, notamment les impôts et les routes, le drainage, le ramassage des ordures, ainsi que les coûts administratifs, payables au Villa Gualino Consortium comme le prévoit la convention CON/03/ETF/0071. Prévisions: Taxes pour les poubelles à la municipalité de Turin, remboursement par les assurances à la Villa Gualino Priorités non incluses: consultation concernant le bâtiment (10 000 EUR)	
2 09 0	Autres dépenses immobilières	41 300.00	41 300.00	52 670.00	52 670.00	85 581.90	46 509.90		

Poste/Art.	Titre	Budget 2015		Budget révisé 2 / 2014		Résultat 2013		Prévisions 2015	
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI

Chap. 2 1 Technologies de l'information et des communications		756 152.00	756 152.00	875 236.00	875 236.00	851 226.19	649 621.95			
Art. 210	Dépenses TIC	592 702.00	592 702.00	738 506.00	738 506.00	691 159.54	489 555.30			
2 10 0	Matériel TIC	118 799.00	118 799.00	163 900.00	163 900.00	154 066.05	88 696.70	Ce poste est destiné à couvrir l'achat de matériel informatique, dont des serveurs de réseau, des PC, des imprimantes et des équipements de mise en réseau / communications. Le matériel informatique est remplacé tous les 3-4 ans et la quantité de matériel acheté dépend du nombre d'appareils vétustes. Prévisions: Maintenance par ELEX du système de pointage, redevance annuelle prix contractuel pour 2015, maintenance du serveur sur site CON/12/ETF/0030, maintenance de l'infrastructure TIC Extreme Networks CON/11/ETF/0031 prix pour la 3e année 18 000, en cours de décembre à décembre, ordinateurs de bureau de remplacement avec clients allégés, Imprimantes réseau de remplacement, matériel de serveur vétuste de remplacement, maintenance pour l'infrastructure sans fil Enterasys, consommables d'imprimantes, supports de sauvegarde Priorités non incluses: interrupteurs d'infrastructure de remplacement (fin de soutien) - reporté à 2016, si non possible en 2015 (70 000 EUR)		
2 10 1	Développement, maintenance et achat de logiciels	305 450.00	305 450.00	406 102.00	406 102.00	394 579.49	300 332.49	Ce poste a été crédité pour couvrir l'achat d'applications logicielles standard et le développement de systèmes logiciels. Prévisions: Service de soutien intranet, amélioration de la fonctionnalité Intranet, amélioration de la fonctionnalité de la connexion IBM Extranet, amélioration de la fonctionnalité Allegro, système de gestion des projets, maintenance ALLEGRO, migration du courriel vers MS Exchange Outlook, coût des licences et de la maintenance, continuation du déploiement de Sharepoint en tant que système de gestion des documents et des connaissances de l'ETF, intégration dans l'environnement Microsoft de l'ETF (par exemple, Office, Project, Exchange) , maintenance de systèmes de l'ETF basés sur IBM Notes, tels que TRAMS, Dashboard, Timerecording etc. et intégration de ceux-ci dans d'autres systèmes de l'ETF, tels qu' ALLEGRO, ABAC Priorités non incluses: amélioration supplémentaire de la fonctionnalité Allegro, système d'information géographique (30 000 EUR)		
2 10 3	Coûts des télécoms	168 453.00	168 453.00	168 504.00	168 504.00	142 514.00	100 526.11	Ce crédit est destiné à couvrir les frais fixes des abonnements, coûts des communications et coûts internet. Prévisions: Nouveaux dispositifs mobiles, service de contrôle des coûts d'itinérance, logiciel de gestion des dispositifs mobiles, maintenance Avaya IP PBX, frais d'utilisation de téléphonie fixe, services de télécommunication, frais d'utilisation de téléphonie mobile et d'abonnement		
2 10 5	Systèmes TI de la Commission européenne	163 450.00	163 450.00	136 730.00	136 730.00	160 066.65	160 066.65	Ces fonds visent à couvrir les dépenses liées à l'utilisation des systèmes décentralisés de la CE. Prévisions: Redevance annuelle ABAC, redevance annuelle ABAC Asset, rattachement S-Testa 6 mois, redevance d'hébergement ABAC, facturation électronique ABAC, Testa-ng		
Chap. 2 2 Biens meubles et frais accessoires		65 600.00	65 600.00	435 532.88	435 532.88	80 505.73	31 236.73			
Art. 220	Installations techniques et matériel bureautique	65 600.00	65 600.00	23 100.00	23 100.00	23 737.81	19 501.05			
2 20 0	Installations techniques et matériel bureautique	65 600.00	65 600.00	23 100.00	23 100.00	23 737.81	19 501.05	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat du matériel bureautique et technique, notamment le matériel audiovisuel, de reproduction, d'archivage et d'interprétation. Ce crédit est également utilisé pour le remplacement général du matériel bureautique ancien comme les télécopieurs, reliées etc. Prévisions: Location de copieurs noir et blanc, location de matériel d'impression couleur (publications internes), location de distributeurs d'eau Priorités non incluses: autres frais de maintenance imprévus (1 000 EUR)		
2 20 2	Location		p.m.		p.m.		-	Ce crédit est destiné à couvrir la location/le crédit-bail du matériel/équipement, qui n'est pas économique ou difficile à acheter en raison d'une limitation des ressources budgétaires disponibles (photocopieurs par ex.).		
2 20 3	Entretien, utilisation et réparation		p.m.		p.m.		-	Ce crédit est destiné à couvrir les coûts d'entretien et de réparation du matériel et des équipements énumérés aux postes 2200 à 2202 et le coût des photocopies additionnelles dépassant le nombre prévu dans le contrat-cadre du fournisseur de la Fondation.		
Art. 221	Mobilier		p.m.		p.m.		412 432.88	412 432.88	56 767.92	11 735.68
2 21 0	Achat		p.m.		p.m.		412 432.88	412 432.88	56 767.92	11 735.68
Art. 223	Transport		p.m.		p.m.		p.m.	p.m.	p 9 / 16	-

Poste/Art.	Titre	Budget 2015		Budget révisé 2 / 2014		Résultat 2013		Prévisions 2015	
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI
2 23 3	Entretien, utilisation et réparation	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-	-	Ce crédit est destiné à couvrir l'utilisation, l'entretien, le carburant et les frais annexes du véhicule de la Fondation. Le véhicule a été déclassé et il n'est pas prévu de le remplacer.	
Art. 225	Documentation et bibliothèque	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-	-		
2 25 0	Achat de publications non opérationnelles et abonnements			p.m.	p.m.			Ce crédit est destiné à l'achat de publications et d'abonnements, destinés à l'utilisation générale de l'ETF et/ou à l'utilisation des services non-opérationnels (par ex. manuels informatiques, manuels juridiques, journaux, périodiques etc.).	
Chap. 2 3 Dépenses courantes de fonctionnement administratif		103 450.00	103 450.00	103 450.00	103 450.00	67 593.29	46 486.30		
Art. 230	Papeterie et fournitures de bureau	60 000.00	60 000.00	55 000.00	55 000.00	43 793.12	28 111.45		
2 30 0	Papeterie et fournitures de bureau	60 000.00	60 000.00	55 000.00	55 000.00	43 793.12	28 111.45	Prévisions: articles de papeterie au logo de l'ETF (2 000 fardes + 2 000 blocs-notes), papier à en-tête, enveloppes, cartes de visite etc., articles promotionnels (stylos, sacs, tapis de souris etc.) destinés aux réunions et aux visiteurs, articles supplémentaires pour le 20e anniversaire, articles de papeterie	
Art. 232	Charges financières	2 000.00	2 000.00	2 000.00	2 000.00	1 150.00	-		
2 32 0	Diverses dépenses financières	2 000.00	2 000.00	2 000.00	2 000.00	1 150.00	-	Ce poste couvre les frais bancaires et les autres charges financières, ainsi que les dommages et intérêts	
2 32 1	Pertes de change	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-	-	Prévisions: Dépenses diverses (dont frais bancaires)	
2 32 2	Autres frais financiers	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-	-		
Art. 233	Frais de contentieux	10 000.00	10 000.00	15 000.00	15 000.00	-	-		
2 33 0	Frais de contentieux	10 000.00	10 000.00	15 000.00	15 000.00	-	-	Ce poste est destiné à couvrir * les frais généraux de contentieux, * les frais de justice, * les honoraires des avocats indépendants.	
Art. 235	Autres dépenses de fonctionnement	26 950.00	26 950.00	26 950.00	26 950.00	18 450.17	17 148.64	Prévisions: Services de contentieux - réserve pour éventuels litiges	
2 35 0	Assurances diverses	18 450.00	18 450.00	18 450.00	18 450.00	11 500.00	10 645.68	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'assurances diverses (notamment la responsabilité civile, l'assurance contre le vol, l'assurance du matériel informatique et du câblage; pour les coffres forts et leur contenu).	
2 35 2	Frais divers de réunions internes	5 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00	4 950.17	4 950.17	Prévisions: Assurance accidents VANBREDA, responsabilité civile MARSH, vol simple et vol qualifié ALLIANZ , assurance collective par rapport aux accidents pour les non statuaires (VanBreda), incendie, ARD et assurance électronique UNIPOL, réserve pour conciliation	
2 35 5	Menues dépenses	3 500.00	3 500.00	3 500.00	3 500.00	2 000.00	1 552.79	Ce poste est destiné à couvrir les frais (café, thé, eau) afférents aux réunions internes de l'ETF.	
Art. 236	Publications	4 500.00	4 500.00	4 500.00	4 500.00	4 200.00	1 226.21	Les frais (café, thé, eau) afférents aux réunions internes pour les formations et les procédures de recrutement seront couverts par les lignes budgétaires 1440 et 1180 respectivement.	
2 36 0	Publications	4 500.00	4 500.00	4 500.00	4 500.00	4 200.00	1 226.21	Prévisions: Frais de restauration afférents aux réunions internes à l'ETF (eau, casse-croûte et apéritif)	
Chap. 2 4 Affranchissement et télécommunications		31 000.00	31 000.00	27 000.00	27 000.00	27 200.00	20 842.91		
Art. 240	Correspondance et frais de port	31 000.00	31 000.00	27 000.00	27 000.00	27 200.00	20 842.91	Ce crédit est destiné à couvrir les frais des documents juridiques que la Fondation est tenue de publier (budget, appels d'offres, etc.).	
2 40 0	Correspondance et frais de port	31 000.00	31 000.00	27 000.00	27 000.00	27 200.00	20 842.91	Prévisions: Publication du budget de l'ETF et des documents connexes au Journal officiel	
Art. 241	Télécommunications	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-	-		
2 41 0	Abonnements et redevances	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-	-		
2 41 1	Équipement								

Poste/Art.	Titre	Budget 2015		Budget révisé 2 / 2014		Résultat 2013		Prévisions 2015	
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI
Chap. 2 5 Frais de réunion et de convocation		100 000.00	100 000.00	100 000.00	100 000.00	102 831.59	57 944.72		
<i>Art. 250 Frais de réunion et de convocation</i>		<i>100 000.00</i>	<i>100 000.00</i>	<i>100 000.00</i>	<i>100 000.00</i>	<i>102 831.59</i>	<i>57 944.72</i>		
2 50 0 Frais généraux de réunions		100 000.00	100 000.00	100 000.00	100 000.00	102 831.59	57 944.72		
TITRE 2 TOTAL DU TITRE 2		1 606 000.00	1 606 000.00	2 090 252.88	2 090 252.88	1 815 459.37	1 291 029.33		

TITRE 3 DÉPENSES RÉSULTANT DE L'EXERCICE DE MISSIONS SPÉCIFIQUES

Chap. 3 0 Dépenses opérationnelles		455 000.00	455 000.00	957 100.00	957 100.00	1 049 048.66	1 079 674.67		
<i>Art. 300 Documentation opérationnelle</i>		<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>	<i>23 999.36</i>	<i>24 310.85</i>		
3 00 0 Achat de publications et d'abonnements opérationnels		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	23 999.36	24 310.85	Ce crédit est utilisé pour l'achat de publications et d'abonnements destinés à l'utilisation des services opérationnels.	Prévisions: Intégration dans la gestion des connaissances à la ligne budgétaire 3140
<i>Art. 301 Diffusion des informations</i>		<i>250 000.00</i>	<i>250 000.00</i>	<i>772 100.00</i>	<i>752 100.00</i>	<i>782 535.53</i>	<i>837 443.00</i>		
3 01 0 Publications générales		250 000.00	250 000.00	772 100.00	752 100.00	782 535.53	837 443.00	Ce crédit est destiné à couvrir les frais associés à la rédaction, l'édition, l'impression et la distribution des publications de nature institutionnelle (par ex. brochure d'information, programme de travail, rapport annuel, publication Highlights), ainsi que les manifestations institutionnelles et les activités concernant la mise à jour et le développement du site web.	Prévisions: MÉDIAS NUMÉRIQUES continuation du travail de construction de réseau de médias sociaux, PUBLICATIONS - publications et autres productions de contenu (films, présentations en ligne, publications, magazine « Live and Learn », qualité à travers le comité de rédaction. Promotion MÉDIA
<i>Art. 303 Associations professionnelles et frais de participation</i>		<i>5 000.00</i>	<i>5 000.00</i>	<i>5 000.00</i>	<i>5 000.00</i>	<i>2 513.77</i>	<i>2 513.77</i>		
3 03 0 Associations professionnelles et frais de participation		5 000.00	5 000.00	5 000.00	5 000.00	2 513.77	2 513.77	Ce crédit est destiné à couvrir les frais associés aux associations professionnelles et aux frais de participation	Prévisions: Frais d'affiliation divers
<i>Art. 304 Frais de traduction</i>		<i>200 000.00</i>	<i>200 000.00</i>	<i>180 000.00</i>	<i>200 000.00</i>	<i>240 000.00</i>	<i>215 407.05</i>		
3 04 0 Frais de traduction		200 000.00	200 000.00	180 000.00	200 000.00	240 000.00	215 407.05	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de traduction des documents institutionnels ne concernant pas des activités opérationnelles spécifiques.	Prévisions: Traductions de documents de l'ETF, sur la base des années précédentes.
<i>Art. 305 Réunions du collège consultatif</i>		<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>	<i>-</i>	<i>-</i>		
3 05 0 Réunions du collège consultatif		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-	-		
Chap. 3 1 Actions prioritaires : activités du programme de travail		3 288 000.00	3 288 000.00	3 541 500.00	3 541 500.00	3 237 133.07	3 232 257.78		
<i>Art. 310 Actions prioritaires : Activités du programme de travail</i>		<i>3 008 000.00</i>	<i>3 008 000.00</i>	<i>p.m.</i>	<i>p.m.</i>	<i>-</i>	<i>-</i>		
3 10 0 Projets Stratégiques		3 008 000.00	3 008 000.00	p.m.	p.m.			Prévisions:	
								Les projets stratégiques de l'ETF sont concentrés sur les domaines thématiques suivants:	
								• Soutien à la politique de l'UE et assistance extérieure (IAP, IEV-Sud, IEV-Est, ICD	
								• Processus de Turin	
								• Qualifications	
								• Gouvernance EFP	
								• Fourniture et qualité de l'EFP	
								• Emploi et employabilité	
								• Apprentissage de l'entrepreneuriat et compétences entrepreneuriales	
								Pour plus de détails, voir le programme de travail.	

Poste/Art.	Titre	Budget 2015		Budget révisé 2 / 2014		Résultat 2013		Prévisions 2015	
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI
Art. 314	<i>Projets en faveur du renforcement des connaissances et des systèmes</i>	280 000.00	280 000.00	250 000.00	250 000.00	218 628.22	268 532.49		
3 14 0	Projets en faveur du renforcement des connaissances et des systèmes	280 000.00	280 000.00	250 000.00	250 000.00	218 628.22	268 532.49	Ce crédit couvre les frais de contribution de l'ETF à la prospérité et au développement de la région européenne de voisinage grâce à la coopération et au partenariat dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de développement des ressources humaines. La ligne budgétaire comprend les coûts opérationnels ainsi que la publication associée et les frais de traduction. Prévisions: Contrôle et évaluation, vérification et gestion des risques, gestion des parties prenantes, gestion des connaissances. Pour plus de détails, voir le programme de travail.	
Art. 315	<i>Projets en faveur de l'assistance extérieure de l'UE dans la zone de voisinage</i>	p.m.	p.m.	1 396 400.00	1 312 700.00	1 140 428.76	1 080 446.96		
3 15 0	Projets en faveur de l'assistance extérieure de l'UE dans la zone de voisinage	p.m.	p.m.	1 396 400.00	1 312 700.00	1 140 428.76	1 080 446.96	Ce crédit couvre les frais de contribution de l'ETF au processus d'élargissement de l'UE en finançant la modernisation et la réforme de l'enseignement, du marché du travail et des systèmes de formation dans les pays candidats et les pays potentiellement candidats. La ligne budgétaire comprend les coûts opérationnels ainsi que les publications associées et les frais de traduction. Prévisions: Toutes les activités de projets sont désormais regroupées à la ligne budgétaire 3100	
Art. 316	<i>Projets en faveur de l'assistance extérieure de l'UE dans la zone d'élargissement</i>	p.m.	p.m.	773 100.00	788 800.00	839 115.72	683 042.00		
3 16 0	Projets en faveur de l'assistance extérieure de l'UE dans la zone d'élargissement	p.m.	p.m.	773 100.00	788 800.00	839 115.72	683 042.00	Ce crédit couvre les coûts de la contribution de l'ETF au développement des ressources humaines dans les pays en voie de développement. La ligne budgétaire inclut les coûts opérationnels ainsi que les coûts associés de publication et de traduction. Prévisions: Toutes les activités de projets sont désormais regroupées à la ligne budgétaire 3100	
Art. 317	<i>Projets en faveur de l'assistance extérieure de l'UE dans l'instrument de coopération au développement</i>	p.m.	p.m.	364 300.00	412 300.00	368 476.15	397 245.01		
3 17 0	Projets en faveur de l'assistance extérieure de l'UE dans le cadre de l'instrument de coopération au développement	p.m.	p.m.	364 300.00	412 300.00	368 476.15	397 245.01	Cette ligne budgétaire couvre les frais de soutien de la politique de développement de la Commission européenne et de pays partenaires par le biais de l'innovation et de l'apprentissage. La ligne budgétaire comprend les coûts opérationnels ainsi que les coûts associés de publication et de traduction. Prévisions: Toutes les activités de projets sont désormais regroupées à la ligne budgétaire 3100	
Art. 318	<i>Projets dans le développement des compétences thématiques</i>	p.m.	p.m.	757 700.00	777 700.00	670 484.22	802 991.32		
3 18 0	Projets dans le développement des compétences thématiques	p.m.	p.m.	438 600.00	458 600.00	411 219.92	493 972.76	Cette ligne budgétaire couvre les frais de développement des compétences thématiques (TED). La ligne budgétaire comprend les coûts opérationnels ainsi que les coûts associés de publication et de traduction. Prévisions: Toutes les activités de projets sont désormais regroupées à la ligne budgétaire 3100	
Art. 319	<i>Projets: Innovation & Apprentissage</i>	p.m.	p.m.	319 100.00	319 100.00	259 264.30	309 018.56		
3 19 0	Projets dans l'élaboration des politiques fondée sur les preuves	p.m.	p.m.	319 100.00	319 100.00	259 264.30	309 018.56	Cette ligne budgétaire couvre les frais de soutien de la politique fondée sur des preuves (EBPM). La ligne budgétaire comprend les coûts opérationnels ainsi que les coûts associés de publication et de traduction. Prévisions: Toutes les activités de projets sont désormais regroupées à la ligne budgétaire 3100	
Chap. 3 2 Missions opérationnelles		700 000.00	700 000.00	750 000.00	750 000.00	843 046.25	808 344.11		
Art. 320	<i>Missions opérationnelles</i>	700 000.00	700 000.00	750 000.00	750 000.00	843 046.25	808 344.11		
3 20 0	Missions opérationnelles	700 000.00	700 000.00	750 000.00	750 000.00	843 046.25	808 344.11	Ce crédit est destiné à couvrir: les frais de déplacement, le paiement d'indemnités journalières de missions et les coûts obligatoires ou extraordinaire encourus lors de la mission d'un agent qui sont couverts par le Statut des fonctionnaires des Communautés européennes. Prévisions: Missions opérationnelles afin de soutenir la mise en œuvre des projets stratégiques	
TITRE 3		TOTAL DU TITRE 3		4 443 000.00	4 443 000.00	5 248 600.00	5 248 600.00	5 129 227.98	5 120 276.56

TITRE 8 L'apport en nature de la Communauté européenne

Chap. 8 0	0	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.		
Art. 880	<i>L'apport en nature de la Communauté européenne</i>	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.		
8 00 0	L'apport en nature de la Communauté européenne	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.		

Poste/Art.	Titre	Budget 2015		Budget révisé 2 / 2014		Résultat 2013		Prévisions 2015	
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI		
TITRE 8	TOTAL DU TITRE 8	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.		
TITRE 9 DÉPENSES NON SPÉCIALEMENT PRÉVUES									
Chap. 9 9 Dépenses non spécialement prévues		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-	-		
Art. 990 Réserve		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-	-		
9 90 0 Réserve		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-	-		
TITRE 9	TOTAL DU TITRE 9	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-	-		
TITRE 10 RÉSULTATS DES ANNÉES ANTÉRIEURES									
Chap. 10 1 Résultats des années antérieures		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.		
10 10 Résultats des années antérieures		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.		
10 10 0 Résultats des années antérieures		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.		
TITRE 10	TOTAL DU TITRE 10	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.		
TOTAL DES DÉPENSES PROPRES DE L'ETF	20 144 000.00	20 144 000.00	20 158 052.88	20 158 052.88	20 098 887.29	19 281 074.09			
TITRE 4 Coopération avec d'autres organisations (dépenses affectées)									
Chap. 4 1 Coopération avec d'autres institutions internationales		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-	-		
Art. 410 Coopération avec d'autres institutions internationales		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-	-		
4 10 0 Banque mondiale		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-	-		
Art. 411 Coopération avec d'autres institutions internationales		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.				
4 11 0 Agence suisse pour le développement et la coopération		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-	-		
Chap. 4 2 Coopération avec d'autres institutions européennes et autre organisations		p.m.	p.m.	2 363 738.63	2 363 738.63	1 632 053.48	583 502.97		
Art. 420 Projets liés aux accords entre la Commission Européenne et la Fondation		p.m.	p.m.	2 363 738.63	2 363 738.63	1 632 053.48	583 502.97		
4 20 0 Le projet GEMM		p.m.	p.m.	1 425 183.40	1 425 183.40	498 716.51	122 058.20	Prévisions: En 2015, l'ETF recevra probablement le dernier versement pour le projet GEMM (gouvernance pour l'employabilité en Méditerranée) s'élevant à la somme de 402 019 euros. Doté d'un budget total de 3 130 000 euros (l'ETF y contribuant à concurrence de 1 130 000 euros), le projet GEMM devrait s'achever en février 2016. Une fois reçue, la somme sera intégrée au moyen d'un budget rectificatif.	
4 20 1 Le projet FRAME		p.m.	p.m.	938 555.23	938 555.23	1 133 336.97	461 444.77	Prévisions: En 2013 et 2014, l'ETF a reçu un montant de 1 400 000 euros de la DG Élargissement prévu pour le projet Compétences pour l'avenir (FRAME) à mettre en œuvre durant la période 2013-2014. Toutes les activités devraient s'achever en 2014, alors que les derniers paiements, le rapport et l'audit seront réalisés en 2015.	
Chap. 4 3 Coopération avec des institutions nationales		p.m.	p.m.	24 682.22	24 682.22	18 822.93	28 469.15		
Art. 430 Coopération avec des institutions italiennes		p.m.	p.m.	24 682.22	24 682.22	18 822.93	28 469.15		

Poste/Art.	Titre	Budget 2015		Budget révisé 2 / 2014		Résultat 2013		Prévisions 2015	
		ENG	PAI	ENG	PAI	ENG	PAI		
4 30 0	Coopération avec des institutions italiennes		p.m.	24 682.22	24 682.22	18 822.93	28 469.15	Prévisions: Le financement résiduel du ministère italien des affaires étrangères sera investi dans la finalisation et le paiement des activités convenues de l'ETF au Liban. Toutes les activités planifiées devront être achevées en 2014, les éventuels derniers paiements seront effectués en 2015.	
Chap. 4 4	Exécution des projets des Etats membres de l'UE		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-		
Art. 440	Projets relatifs à des accords bilatéraux entre les Etats membres de l'UE et des pays tiers		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-		
4 40 0	Assistance technique		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-		
4 40 1	Programme italien pour les petites et moyennes entreprises en Albanie (ISMEPA)		p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	-		
TITRE 4	TOTAL DU TITRE 4		p.m.	p.m.	2 388 420.85	2 388 420.85	1 650 876.41	611 972.12	
TOTAL DES DÉPENSES ASSIGNÉES DE L'ETF			p.m.	p.m.	2 388 420.85	2 388 420.85	1 650 876.41	611 972.12	
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES		20 144 000.00	20 144 000.00	22 546 473.73	22 546 473.73	21 749 763.70	19 893 046.21		

FONDATION EUROPÉENNE POUR LA FORMATION

GB/14/DEC/015

Budget 2015

TABLEAU DES EFFECTIFS

Grade	2015 postes autorisés		2014 postes autorisés		2013 Situation au 31 Dec 2013	
	Permanents	Temp.	Permanents	Temp.	Permanents	Temp.
AD 16						
AD 15						
AD 14		1			1	1
AD 13		6			4	0
AD 12		12			10	7
AD 11		8			8	11
AD 10		4			4	3
AD 9		12			12	14
AD 8		8			8	7
AD 7		9			14	14
AD 6					0	0
AD 5					0	2
<i>Sous-total AD</i>	0	60	0	61	0	59
AST 11						
AST 10		4			3	2
AST 9		9			8	6
AST 8		6			6	3
AST 7		4			4	7
AST 6		4			4	3
AST 5		5			5	3
AST 4		0			2	4
AST 3		0			1	4
AST 2					0	1
AST 1					0	0
<i>Sous-total AST</i>		32		33		33
Total	0	92	0	94	0	92

Budget 2015

Échéancier de paiement

Chapitre 3 0

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit:

Engagements	Paiements	
	2015	2016
Engagements contractés avant 2014 restant à liquider	219 000	219 000
Crédits 2014	455 000	236 000
Total	674 000	455 000
		219 000

Chapitre 3 1

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit:

Engagements	Paiements	
	2015	2016
Engagements contractés avant 2014 restant à liquider	1 380 000	1 380 000
Crédits 2014	3 288 000	1 908 000
Total	4 668 000	3 288 000
		1 380 000

Chapitre 3 2

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit:

Engagements	Paiements	
	2015	2016
Engagements contractés avant 2014 restant à liquider	180 000	180 000
Crédits 2014	700 000	520 000
Total	880 000	700 000
		180 000